

Nombre de Membres du Bureau : 18

Nombre de Membres présents : 13

Qui ont pris part à la délibération : 14

Objet de la délibération :
Acceptation du chèque d'EDF

Date de la Convocation :
7 novembre 2022

Séance du 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux et le 17 novembre à 17 heures 30
le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, LEVEQUE, LEVY,
PAILLOUX, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU,
COULON, GUERINET, LAROCHE, POINCLOUX, ROUSSEAU

Excusés : Mme DAUVILLIERS, Messieurs BARJONET, BRISSON,
GAURAT, PICAULT

Pouvoir : Madame DAUVILLIERS Delmira donne pouvoir à M.
BERTHELOT Michel

Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical en date du 21 septembre 2020,

Vu le trop perçu par EDF,

Entendu l'exposé de la Présidente,

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

ID : 045-200079903-20221117-DELIB362022-DE

DECIDE

Article unique : d'accepter le chèque de remboursement de 246,44 € d'EDF.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 21 novembre 2022 et de sa publication le 21 novembre 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).